

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le six juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 juin 2020, s'est réuni salle des Conférences, en séance publique restreinte, sous la Présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Etaient présents :

Mme Isabelle DEXPERT
Mme Danielle BARREYRE
Mme Isabelle BERNADET
M. Patrick DUFAU
Mme Isabelle POINTIS
M. Richard BAMALE
Mme Marie-Bernadette DULAU
M. Francis DELCROS
M. Julien RIVIERE
Mme Amandine BARBERE-CANO
M. Laurent SOULARD
Mme Florence DUSSILLOLS
M. Nicolas SERRIERE
Mme Francine CHADEFAUD
M. Patrick DARROMAN
Mme Catherine BERNOS
M. Laurent JOUGLENS
Mme Mélanie MERCADE-MANO
M. Jacques DELLION
Mme Emmanuelle PEIGNIEUX
M. Pierre MONCHAUX
Mme Sonia CILLARD CARRARA
M. Jean-Bernard BONNAC
Mme Marie-Agnès SALOMON
M. Sébastien LATASTE
Mme Sylvie BADETS

Etait excusé :

Mr JOLLYS Bernard (procuration à Danielle BARREYRE)

Secrétaire de Séance :

Mme Isabelle POINTIS

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 06 JUILLET 2020

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Isabelle Pointis est désignée secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE

N° DE 2020_065 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2020

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Juin dernier transmis par courriel avec la convocation du Conseil.

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Patrick Darroman à 20h20 et Mme Bernos Catherine à 20h15

2. FINANCES

N° DE 2020_066 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET GENERAL

Monsieur Francis Delcros donne lecture de l'affectation des résultats du budget général 2019 de la Ville, comme suit :

Excédent de fonctionnement de 2019	259 444,74 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	1 122 073,77 €
Déficit d'investissement 2019	-762 048,66 €
Besoin de financement	-196 193,27 €
Excédent global de la section de fonctionnement.....	423 276,58 €

Aucune question n'étant posée, l'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de Bernard Jollys) Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchoux, Mme Sonia Cillard-Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

N° DE 2020_067 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Francis Delcros donne lecture de l'affectation des résultats du budget Annexe Assainissement de 2019 et notamment :

Excédent d'exploitation 2019.....	418 098,14 €
Excédent global de la section d'exploitation.....	278 519,14 €
Excédent Section d'investissement	511 725,07 €

Aucune question n'étant posée, l'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys),

Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

N° DE 2020 068 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur Francis Delcros donne lecture de l'affectation des résultats au budget Annexe Lotissement 2019 et notamment :

Excédent global de la section d'exploitation..... 5 682,11 €

Aucune question n'étant posée, l'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

N° DE 2020 069 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'USB RUGBY

Madame Danielle Barreyre donne lecture de la convention d'objectifs et de ses annexes avec l'USB Rugby, rendue obligatoire dès lors que la subvention attribuée est supérieure à 23 000€

Aucune question n'étant posée, la délibération portant convention d'objectifs avec l'US Rugby est approuvée à l'unanimité des membres présents par par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Mme Danielle BARREYRE rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions législatives et réglementaires, une convention d'objectifs doit être signée avec l'USB Section RUGBY dès lors que le montant de la subvention municipale annuelle est supérieur à 23 000 €. Un exemplaire de cette convention d'objectifs a été adressé à chaque conseiller.

Mme Danielle BARREYRE demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs avec les co-présidents de l'USB Section RUGBY au titre de l'exercice 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020 070 : SUBVENTIONS MUNICIPALES

Madame Danielle Barreyre donne lecture du tableau récapitulatif des subventions municipales attribuées aux associations bazadaises, au titre de l'exercice 2020.

Madame Danielle Barreyre précise qu'une partie des subventions municipales a fait l'objet d'un versement durant la période COVID, autorisé exceptionnellement par la réglementation, sous condition que les subventions soient d'un montant identique à l'année précédente.

Madame Marie-Agnès Salomon signale que l'association Baz'Arts Grafics a transmis sa demande de subvention mais n'est pas signalée au tableau des subventions.

Il est répondu que la demande a été prise en compte sur l'identité Bazas Culture, dont Baz'Arts grafics était membre avant sa dissolution. Cette information sera prise en compte pour permettre l'étude du dossier et l'attribution de la subvention.

Monsieur J-Bernard Bonnac s'interroge sur le montant total des subventions prévu en 2020, de 120 000€ en comparaison du montant prévu en 2019 de 130 000€.

Madame Danielle Barreyre indique que la différence est due à l'absence de réponses de certaines associations (les Amis du Bazadais, le Club Taurin) et d'autres ayant renoncé aux subventions en l'absence ou report de manifestations (Comité des fêtes).

Le Conseil Municipal est amené à approuver le maintien du montant des subventions 2020 à l'identique de 2019.

La délibération suivante portant attribution des subventions 2020 aux associations Bazadaises est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Mme Danielle BARREYRE propose au Conseil Municipal d'octroyer les subventions municipales au titre de l'exercice 2020, en tenant compte des bilans transmis par chacune des associations et de la situation sanitaire due au covid-19.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le maintien du montant des subventions 2020 à l'identique de 2019.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant 2020
RUGBY	25 300.00 €
JUDO	1 900.00 €
TENNIS	2 350.00 €
NATATION	1 850.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400.00 €
BASKET	2 850.00 €

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET SPORTIVE	2 100.00 €
ATHLETISME	5 250.00 €
CYCLOTOURISME	500.00 €
PELOTE BASQUE	1 350.00 €
HAND BALL	3 400.00 €
TENNIS DE TABLE	1 000.00 €
BAZAD'A PIED	530.00 €
BADMINTON	150.00 €
VOLLEY	150.00 €
AIKIDO	300.00 €
BAZAS SPORT NATURE	300.00 €
LA PETANQUE	500.00 €
Club Omnisport frais déplacement	2 390.00 €
PATRONAGE BAZADAIS	15 900.00 €
V.C.B.B.B.	1 450.00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
LOUS DE BAZATS	2 200.00 €
LES PENELOPES	233.00 €
LA BAZADAISE ATELIER THEATRE	233.00
BAZ ARTS GRAFICS	233.00
AMIS DE LA CITE	850.00 €
SOCIETE LA BAZADAISE	3 700.00 €
ECOLE DE DANSE	800.00 €
PLACE DES ARTS	800.00 €
LES TROUBADOURS DU 3ème MILLENAIRE	7 050.00 €
BAZAS CULTURE CINEMA (projectionniste & chauffage)	5 500.00 €
BIG BAZAS	120.00 €
TRAD A BAZAS	80.00 €
VOISINS DU BEY	600.00 €
Les Amis de la Cathédrale	200.00 €
Association TIP TOP	100.00 €
Musique en Bazadais	400.00 €
Chorale Résonnance	150.00 €
Photaudace	200.00 €
ASSOCIATION CARITATIVE	
Ass. "ACCUEIL ST VINCENT"	900.00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
BROUQUITET	500.00 €
A.C.C.A.	600.00 €
DONNEURS DE SANG	500.00 €
CLUB DU 3ème AGE	1 000.00 €
F.N.A.C.A.	200.00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	200.00 €

FNATH	100.00 €
Rétro mobile	3 000.00 €
ASSOCIATIONS EDUCATIVES	
ASSOCIATION AIDE A LA JEUNESSE	800.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 500.00 €
ASSOCIATIONS AGRICOLES	
COMICE AGRICOLE	1 010.00 €
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELEVAGE BOVIN DU BAZADAIS	800.00 €
Excellence Bazadaise	4 000.00 €
SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES	
C.C.A.S. (œuvres sociales - Amicale du Personnel territorial)	300.00 €
ADEB	2 500.00 €
INSTITUT BERGONIE	200.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200.00 €
Les caps Negues « Pilot de boï »	2 000.00 €

La dépense est inscrite au budget primitif 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020 071 : PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET 2020 du CCAS

Monsieur Patrick Dufau donne lecture de la délibération portant attribution de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS, d'un montant de 20 000 €.

Monsieur Sébastien Lataste s'interroge sur la compétence communale en matière de gestion du CCAS et de son existence.

Il est répondu que le CCAS demeure de la compétence communale en matière de gestion des prestations légales ; le CIAS relève de la compétence communautaire au titre notamment des services d'aides à domicile et enfance, transférés en 2014.

La délibération suivante portant attribution de la participation communale au CCAS est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur Patrick Dufau propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation de 20 000 € destinée à équilibrer le budget 2020 du C.C.A.S. de Bazas.

Monsieur Patrick Dufau demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer une participation de 20 000 € au budget 2020 du C.C.A.S.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020 072 : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC BAZAS ENERGIES

Madame le Maire donne lecture de la délibération portant convention et dispositions financières entre la Commune et Bazas Energies au titre des reversements 2020 des différents excédents (Gaz, électricité), taxes (électricité, assainissement) et remboursement des mises à disposition du personnel. L'ensemble des reversements est indexé dans l'avenant n°5.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante portant principes financiers au titre de la convention entre la Commune et Bazas Energies est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchoux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention signée avec la Régie BAZAS ENERGIES, une délibération est obligatoire chaque année pour définir les montants de remboursement par la Régie municipale BAZAS ENERGIES. En conséquence, la Régie municipale BAZAS ENERGIES exploitant les services Gaz, Electricité et Assainissement reversera en 2020 à la Commune de Bazas :

Au titre du Gaz :

-L'excédent 2019 Gaz pour 200 000 €

Au titre de l'Electricité :

-Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité 100 000 €

-Le remboursement de l'annuité d'emprunt pour renforcement
d'électrification urbain pour 2 415 €

Au titre de l'Assainissement :

-Le remboursement des rémunérations et compléments de rémunérations versés
aux agents mis à disposition de la Régie municipale BAZAS ENERGIES 89 000 €

-Le reversement par la régie municipale BAZAS ENERGIES
de la part « abonnés » 31 000 €

-le reversement de la surtaxe communale prévisionnelle, collectée par l'exploitant
auprès des abonnés pour un montant maximum de..... 218 000 €
(dont 106 000 € au titre de la régularisation de 2019 et 112 000 € au titre de l'acompte 2020)

-Et auprès des usagers du service de la station de traitement des eaux usées..... 18 600 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE que BAZAS ENERGIES reversera à la commune au titre de l'exercice **2020** les montants indiqués ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020 073 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGIE AUTONOME DE LA FETE TRADITIONNELLE DES BŒUFS GRAS – AVENANT N° 2

Madame Danielle Barreyre rappelle les modalités financières convenues par convention entre la Commune et la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras portant mise à disposition du personnel communal nécessaire à l'organisation de la manifestation.

Le montant de la mise à disposition du personnel communal est estimé à 12 000 €.

Aucune question n'étant posée, la délibération portant convention financière entre la commune et la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame Isabelle Dexpert expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place une convention entre la Régie autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras de Bazas et la commune pour l'organisation de la fête des bœufs gras et notamment la mise à disposition du personnel de la commune et du matériel.

Madame Isabelle Dexpert propose au Conseil Municipal l'avenant annuel n° 2 à la convention financière relatif au reversement par la Régie Autonome de la Fête traditionnelle des bœufs gras d'une participation d'un montant de 12 000 € à la Commune pour la mise à disposition du personnel et du matériel au titre de 2020.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'AVENANT N° 2 à la convention portant reversement à la commune par la Régie Autonome pour la fête traditionnelle des bœufs gras la somme de 12 000 € pour la mise à disposition de personnel et de matériel au titre de 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020 074 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DE LA FETE TRADITIONNELLE DES BŒUFS GRAS

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras, Madame Danielle Barreyre propose d'arrêter la participation communale au titre de la subvention d'équilibre à **21 500 €**.

Aucune question n'étant posée, la délibération portant sur la convention financière de la commune au titre du versement d'une subvention d'équilibre à la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation de 21 500 €-destinée à équilibrer le budget annexe 2020 de la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras de Bazas.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer une participation de 21 500 € au budget 2020 de la Régie Autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras de Bazas.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

N° DE 2020_075 : FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Monsieur Francis Delcros propose de maintenir les taux de la fiscalité portant uniquement sur le foncier bâti et non bâti à l'identique de 2019, à savoir :

IMPOSITION (Etat 1259)	Taux 2019	Propositions Taux 2020
Foncier bâti	14.65 %	14.65 %
Foncier non bâti	41.45 %	41.45 %

Aucune question n'étant posée, la délibération portant sur la fiscalité locale 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux communaux de la fiscalité directe locale de 2019 pour l'année 2020 portant uniquement sur le foncier bâti et non bâti, à savoir :

- **TAXE FONCIERE (bâti)** **14.65 %**
- **TAXE FONCIERE (non bâti)** **41.45 %**

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

MAINTIENT pour 2020, les taux de la fiscalité directe locale pour la commune suivants :

- **TAXE FONCIERE (bâti)** **14.65 %**
- **TAXE FONCIERE (non bâti)** **41.45 %**

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020_076: BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Pour rappel, le précédent conseil municipal a délibéré le 09 mars 2020 sur le débat des orientations budgétaires 2020.

La loi d'Etat d'urgence sanitaire a reporté la date limite d'adoption du budget primitif avant le 31 juillet. Il est précisé que les prévisions budgétaires de l'exercice 2020 ont été présentées en intégralité lors de la commission des Finances du 18 Juin 2020.

Monsieur Francis Delcros donne lecture des Dépenses et Recettes de fonctionnement chapitre par chapitre et des Dépenses et Recettes d'Investissement par opération.

Monsieur Francis Delcros apporte quelques informations complémentaires relatives aux variations de dépenses de fonctionnement, dues notamment aux charges supplémentaires nécessaires à la mise en place des mesures sanitaires du COVID.

Monsieur Francis Delcros précise qu'une provision (écriture semi budgétaire) est inscrite au budget au titre du contentieux CDC/Bernos, avec la possibilité de récupération des sommes mandatées en recettes dès lors que le contentieux sera arbitré définitivement.

Monsieur Francis Delcros précise que l'Épargne Brute dégagée permet d'assurer le remboursement du capital.

Monsieur J-Bernard Bonnac s'interroge sur l'inscription de l'opération de réhabilitation de la Cathédrale, prévue par tranches annuelles successives.

Madame le Maire indique que les travaux sont inscrits en reste à réaliser

Monsieur Francis Delcros propose de voter le budget 2020 de la commune, comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	4 810 275,42 €
Section d'INVESTISSEMENT	2 744 182,20 €

La délibération suivante portant sur le budget général 2020 de la commune portant 2020 est approuvée à la majorité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. B. Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbere-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadeaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara.

M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets s'abstiennent.

« Monsieur Francis DELCROS présente le budget primitif de la Ville 2020 et donne lecture de la vue d'ensemble, puis chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal d'approuver ce budget annexé à la présente.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement	4 810 275,42 €
- Section d'investissement	2 744 182,20 €
Total	7 554 457,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le Budget général 2020 de la Ville de Bazas à **la majorité** par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre, Mme Danielle Barreyre (Procuration de M. Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbere-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadeaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard.

M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets s'abstiennent. »

N° DE 2020 077: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur Francis Delcros donne lecture du budget annexe assainissement 2020 en dépenses et recettes de fonctionnement chapitre par chapitre et dépenses et recettes d'Investissement par opération, qui s'équilibre en Dépenses et Recettes ,comme suit :

Section d'EXPLOITATION	748 905,14 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 066 381,91 €

Aucune question n'étant posée , la délibération suivante portant sur le budget annexe de l'Assainissement 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre

(plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lartaste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du budget annexe ASSAINISSEMENT 2020 conformément au document annexé à la présente. La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation	748 905,14 €
- Section d'investissement	1 066 381,91 €
Total	1 815 287.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le Budget annexe ASSAINISSEMENT 2020

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente. »

N° DE 2020_078: BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020

Monsieur Francis Delcros donne lecture du budget annexe lotissement 2020 pour clôture du programme lotissement d'Arrouilh de bas Nord, comme suit :

Section d'EXPLOITATION	5 682,11 €
Section d'INVESTISSEMENT	0

Aucune question n'étant posée, la délibération portant sur le budget annexe Lotissement 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Après avoir donné lecture du budget annexe lotissement 2020 par chapitre en section d'exploitation, Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal d'approuver ce budget.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation	5 682.11 €
--------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le Budget annexe LOTISSEMENT 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente. »

N° DE 2020_079 : F.D.A.E.C. 2020 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Madame le Maire donne lecture de la délibération portant demande au FDAEC après en avoir rappelé les modalités et critères d'attributions, à savoir une part fixe pour chaque canton ventilée par communes membres et une part « projet » supplémentaire (culture, santé,...).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que soit affectée, la part de subvention fixe d'un montant de 36 803 €, aux acquisitions suivantes :

- Acquisition d'un camion-benne
- Acquisition d'un manitou (chariot élévateur)

Concernant la part « projet » portant sur la mise en sécurité et accessibilité des mains courantes du terrain de grand jeu de Castagnolles, Madame le Maire propose que soit mise au vote la demande d'aide estimée de 30 000 € pour un montant de travaux de 45 106,13 € HT.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante portant sur la demande d'aide au FDAEC 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par M. Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental, pour la répartition du montant du FDAEC 2020, a permis d'envisager l'attribution à la commune d'une somme de 36 308 €. D'autre part, une enveloppe supplémentaire pour présentation d'un projet structurant d'un montant de 30 000 € pourra être attribuée.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation de la subvention accordée à la commune de Bazas d'un montant de 36 308 € aux projets suivants prévus au budget 2020 :

➤ Acquisition d'un camion benne	19 500 € HT
➤ Acquisition d'un manitou (chariot télescopique)	53 500 € HT
Coût total de ces opérations	73 000 € HT

Dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire d'un montant de 30 000€, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide pour l'accessibilité du terrain de grand jeu et la mise en sécurité des mains-courantes du stade de Castagnolles pour un montant de 45 106,13 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **DECIDE**

➤ de réaliser en 2020 les opérations suivantes dont le coût total est de	73 000 € HT
➤ Acquisition d'un camion benne	19 500 € HT
➤ Acquisition d'un manitou (chariot télescopique)	53 500 € HT
➤ de solliciter au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre du FDAEC 2020 de 36 308€.	
➤ d'affecter ce montant sur le programme d'investissement suivant :	
Acquisition d'un camion benne et d'un manitou	
Coût de l'équipement	73 000 € HT
<u>Financement :</u>	
Subvention au titre du FDAEC	36 308 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité	36 692 €
La commune préfinancera la TVA	
➤ de réaliser au titre de l'enveloppe supplémentaire l'opération pour l'accessibilité du terrain de grand jeu et la mise en sécurité des mains-courantes du stade de Castagnolles dont le coût total est de 45 106.13 € HT.	
➤ de solliciter au titre de l'enveloppe supplémentaire du FDAEC, une aide de 30 000 € pour la mise en sécurité et accessibilité des mains-courantes du stade de Castagnolles.	
Coût de la mise en accessibilité.....	45 106.13 €
Subvention au titre du FDAEC	30 000.00 €

Quote-part restant à la charge de la collectivité 15 106.13 €

La commune préfinancera la TVA

CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à ces opérations et de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° DE 2020_080 : COVID-19 – MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA TARIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Monsieur Patrick Dufau rappelle qu'à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires, (dès la fin du confinement) et pour respecter le protocole sanitaire en vigueur, les services municipaux de cantine ont dû avoir recours à une nouvelle organisation du service des repas/cantine.

Pour rappel, le restaurant scolaire a été déplacé au hall polyvalent. SOGERES, l'établissement prestataire en charge de la distribution des repas cantine, a assuré la distribution de repas froids dès la réouverture des établissements scolaires.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, qui n'ont pas permis de proposer des repas habituels, Monsieur Patrick Dufau propose une réduction du tarif du repas facturé aux familles d'un montant de 0.50 €/repas pour la période du 18 mai au 19 juin 2020.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante portant sur la modification exceptionnelle de la tarification des restaurants scolaires est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur Patrick DUFAU indique à l'assemblée que suite à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires, dès la fin du confinement et pour respecter le protocole sanitaire en vigueur durant cette période, les services municipaux de cantine ont dû avoir recours à une nouvelle organisation du service des repas aux enfants. Le restaurant scolaire a été déplacé au hall polyvalent. SOGERES, le prestataire de repas, a assuré la distribution de repas froids dès la réouverture des établissements scolaires.

Monsieur Patrick Dufau propose d'approuver une réduction du tarif du repas facturé aux familles d'un montant de 0.50 €/repas pour la période du 18 mai au 19 juin 2020, pour tenir compte de la modification exceptionnelle des menus (sandwichs, plats froids).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE la réduction de 0,50 € par repas servi facturé aux familles pendant la période du 18 mai au 19 juin 2020.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

3. CULTURE

N° DE 2020_081 : REGLEMENT INTERIEUR DU POLYEDRE

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant pris connaissance des modifications du règlement intérieur du Polyèdre, portant principalement sur les aménagements des horaires, organisation des prêts,

Madame Marie-Bernadette Dulau propose que le règlement intérieur soit mis au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Badets propose qu'il y ait une distinction de tarifs d'adhésion entre les Bazadais et les lecteurs hors Bazas.

Monsieur Jean-Bernard Bonnac indique que la médiathèque relève d'une gestion communautaire.

Madame Marie-Bernadette Dulau indique que la question portant gestion communautaire du Polyèdre n'est pas à l'ordre du jour de la CDC, et ce d'autant plus que la CdC ne dispose pas de la compétence Culture.

Madame le Maire estime que la Médiathèque, comme d'autres projets (Piscine,...) sont d'intérêt communautaire. Cependant, la Cdc n'ayant pas les compétences Culture et Sports, la précédente Municipalité, par la mobilisation de soutiens financiers importants a pu réaliser ces opérations.

Dans l'avenir, il conviendra de se poser la question de la gestion de ces équipements.

La délibération suivante portant sur la réactualisation du règlement intérieur du Polyèdre est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame Marie-Bernadette Dulau indique au Conseil Municipal qu'un premier règlement intérieur du Polyèdre avait été adopté le 03 septembre 2019. Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'en préciser quelques articles portant sur les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, la tarification et les règles de vie.

Madame Marie-Bernadette Dulau précise que le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage. Il sera également présenté lors de chaque inscription et à tout usager en faisant la demande.

Madame Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce règlement intérieur qui fixe les droits et les devoirs des usagers.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, le projet de règlement intérieur transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque le Polyèdre et de la partie « multimédia ».

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'**unanimité**. »



Règlement intérieur du Polyèdre.pdf



Règlement intérieur multimédia.pdf

4. PERSONNEL

N° DE 2020 082 : COVID-19 – ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE

En application du décret N° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, Madame le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle destinée à certains agents, notamment les agents de la Police Municipale, ayant été particulièrement mobilisés pendant cette période, et ce, dans la continuité des engagements pris par la précédente Municipalité.

Mesdames Badets et Salomon s'interrogent sur les attributions de cette prime pouvant être étendue à d'autres personnels.

Madame le Maire précise ne pas avoir eu de demandes supplémentaires.

Toute nouvelle demande pourra faire l'objet d'une étude.

La délibération portant d'une prime Covid exceptionnelle est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services

publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer le contrôle du confinement, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE,***

***D'instaurer** une prime exceptionnelle en faveur des deux agents de la police municipale mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.*

Le montant de cette prime exceptionnelle versée en une seule fois est plafonné à 330 € par agent et sera versée sur la paie du mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Cette prime n'est pas reconductible.

***D'autoriser** Madame le Maire à déterminer par arrêté individuel, le montant de la prime perçue par chaque agent.*

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'**unanimité**. »

5. INTERCOMMUNALITE

N° DE 2020_083 : CONVENTION D'ANIMATION CAP33 2020

Madame Danielle Barreyre donne lecture de la convention entre La Communauté de communes du Bazadais et la Commune dans le cadre du renouvellement du programme Départemental CAP33. Pour rappel, cette opération consiste à proposer des animations sportives et culturelles sur tout le territoire de la communauté de communes, ainsi que sur la commune de Bazas.

L'ensemble des animations prévues sur la Commune suppose la mise à disposition gratuite des équipements et infrastructures publiques de Bazas, tel que convenu par convention.

La délibération portant convention entre la Communauté de Communes du Bazadais et la commune de Bazas est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchoux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Madame Danielle Barreyre informe le Conseil Municipal que l'opération CAP33 initiée par le Conseil Départemental de la Gironde mise en place en 2018 est renouvelée par convention proposant des animations sportives et culturelles durant l'été sur tout le territoire de la communauté de communes.

Comme l'année passée, la commune de Bazas est sollicitée pour la mise à disposition gratuite des équipements sportifs et culturels pour la période de juillet et août 2020. Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

Madame Danielle Barreyre demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention permettant d'utiliser les équipements sportifs et culturels à titre gratuit.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention d'animation CAP33 au titre de 2020.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente. »

N° DE 2020_084 : AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX A L'ALSH DE BAZAS

Monsieur Patrick Dufau indique que les travaux au centre de loisirs ayant pris du retard pour cause de confinement et intempéries, la Communauté de communes du Bazadais a réitéré la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école maternelle ainsi que le restaurant scolaire, afin d'assurer le fonctionnement du

centre de loisirs pendant les vacances d'été pour la période du 06 juillet au 20 août 2020, tous les jours du lundi au vendredi, pour un nombre limité de 32 enfants âgés de 3 à 5 ans.

La Communauté de communes du Bazadais continuera d'assurer l'entretien des parties utilisées, et participera aux frais de fonctionnement (eau, électricité, gaz) au prorata des surfaces utilisées.

Monsieur Patrick Dufau propose que soit soumis au vote de l'assemblée les principes de la convention de mise à disposition réactualisés au titre de l'avenant n°4.

La délibération suivante portant convention entre la Communauté de Communes du Bazadais et la commune de Bazas est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (plus procuration de M. Bernard Jollys), Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau, Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, M. Julien Rivière, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadeaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, Mme Sonia Cillard Carrara, M. Jean-Bernard Bonnac, Mme Marie-Agnès Salomon, M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur Patrick Dufau informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal du 03 septembre 2019, l'ALSH de la communauté de communes du Bazadais a été autorisé à utiliser les locaux de l'école maternelle pendant la durée des travaux de réhabilitation et de mise aux normes entrepris depuis le 02 septembre 2019 au Moulin de la Glory dont les locaux sont affectés au fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Bazas.

Compte tenu du retard du chantier, dû notamment au confinement et pour des raisons de sécurité, la Communauté de communes du Bazadais a sollicité la prorogation de la mise à disposition temporaire d'une partie des locaux de l'école maternelle Peir de Ladils, pour la période du 06 juillet au 21 août 2020 afin d'assurer la continuité du service du centre de loisirs de Bazas pendant l'été.

Monsieur Patrick Dufau demande d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant N° 4 à la convention de mise à disposition de locaux communaux signée le 24 décembre 2014 entre la commune de Bazas et la Cdc du Bazadais, portant sur la prorogation de la mise à disposition supplémentaire d'une partie des locaux de l'école maternelle pour le Centre de loisirs de Bazas pour la période signalée, et sur la répartition des charges y afférant. Le projet d'avenant N° 4 a été transmis à chaque membre du Conseil.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- *Vu, la demande de la Communauté de Communes du Bazadais de proroger la mise à disposition des locaux de l'école maternelle pour l'ALSH de Bazas du 06 juillet au 21 août 2020 ;*
- *Considérant qu'il est souhaitable de faciliter l'organisation de ce service pendant la durée des travaux du Moulin de la Glory ;*

APPROUVE l'avenant N° 4 à la convention de mise à disposition des locaux communaux pour la période du 06 juillet au 21 août 2020 afin d'assurer les activités de l'ALSH de Bazas.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.